

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Bourgeaux, M. Hetzel, M. Portier, Mme Corneloup, Mme Dalloz,
Mme Gruet, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, Mme Valentin, Mme Bazin-Malgras,
Mme Petex-Levet, M. Boucard, M. Cinieri, M. Ray, Mme Duby-Muller, Mme Anthoine,
Mme Genevard, M. Marleix, M. Brigand et M. Gosselin

ARTICLE 8

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 6° De l'implantation d'une installation industrielle, dont l'activité de production est nécessaire à l'approvisionnement en biocarbone des industries de la transition énergétique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure dans le dispositif de déclaration de projet d'intérêt national, les installations productrices de biocarbone participant au verdissement des chaînes de valeur des industries nécessaire à la transition énergétique et à l'autonomie stratégique de l'économie (panneaux photovoltaïques, semi-conducteurs, batteries).